

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2010

MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ - (n° 2557)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 183

présenté par
M. Brottes

à l'amendement n° 175 de M. Lenoir

à l'ARTICLE 14

À l'alinéa 2, après le mot :

« conventionnel »,

insérer les mots :

« plus favorable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.